

JURISTES associés

Le bimensuel des professionnels du Droit

ISSN 1277-0107

n°274_7 novembre 2008_5 pages

12^{ème} ANNÉE

Anniversaire _ Alain Bensoussan Avocats, 30 ans en mouvement

En 1978, la loi informatique et liberté était adoptée, la CNIL instituée, et le cabinet ALAIN BENSOUSSAN voyait le jour. Trente ans plus tard, la structure, une Selas certifiée Iso 9001-2000 en conseil et contentieux, qui compte 120 personnes dont 70 avocats, est considérée comme le leader sur le marché du droit des technologies avancées, en France et à l'international. « *Tout au long des ces années, nous sommes restés pertinents, grâce à notre vision stratégique, notre capacité d'anticiper les besoins juridiques*

de demain », affirme le fondateur du cabinet. En témoigne la sortie de son dernier ouvrage, « *Informatique et Libertés* » *, préparé depuis cinq ans et publié au moment où la protection des données personnelles suscite de nouveaux débats.

Autre clé de sa réussite : l'innovation. Un impératif quand on sait que la concurrence est particulièrement rude, et la matière en constante évolution. Le cabinet a donc bâti sa notoriété sur la créativité de ses « produits », et l'apport de nouveaux concepts juridiques. « *Aujourd'hui, ALAIN BENSOUSSAN*

est une marque forte. Nos contrats, nos dossiers de plaidoirie, nos méthodes de formulation du droit, nos ouvrages portent notre signature », déclare l'intéressé. Et pour stimuler leur créativité, les équipes travaillent dans des bureaux peuplés d'œuvres d'art contemporain.

Outre un environnement de travail attractif, le cabinet met l'accent sur des relations de long terme avec ses collaborateurs. Ce n'est donc pas un hasard si un certain nombre ont plus de 20 ans de maison.

(Suite page 2)

(Anniversaire_ Suite de la page 1)

Pour accompagner sa croissance, ALAIN BENSOUSSAN a très tôt misé sur des services support performants : direction informatique, direction du marketing, direction financière... Aujourd'hui, il s'est également doté d'un comité exécutif et est organisé en pôles.

Et l'avenir ? « *J'envisage d'exporter notre technologie et notre marque. D'une part, je constate une vraie demande*

internationale pour y accéder. D'autre part, j'observe que l'universalité de la technologie a entraîné l'universalité de l'approche juridique. Par exemple, Youtube ou Facebook génèrent les mêmes problématiques technico-juridiques partout dans le monde. Aujourd'hui, le droit du commerce électronique, le droit informatique et liberté ou le droit de la signature électronique sont similaires au Japon,

à Singapour, en France ou au Brésil, alors que ces pays ont des droits de la preuve très différents. C'est donc l'un des facteurs clés de développement pour le cabinet », explique-t-il.

Autre nouveauté pour assurer l'avenir, une holding de tête où sont associés les collaborateurs les plus anciens.

*4^e édition - Édition Francis Lefebvre. Préface A. Türk (président de la Cnij).